



*Ministère des Infrastructures et
des Transports terrestres et aériens*
UKAID

***Appui à la mise en place d'un cadre réglementaire
sur les véhicules électriques au Sénégal***

Dakar, le 14 mai 2024

Direction générale des Transports terrestres

Présenté par

Moustapha NIANG (DMCR)

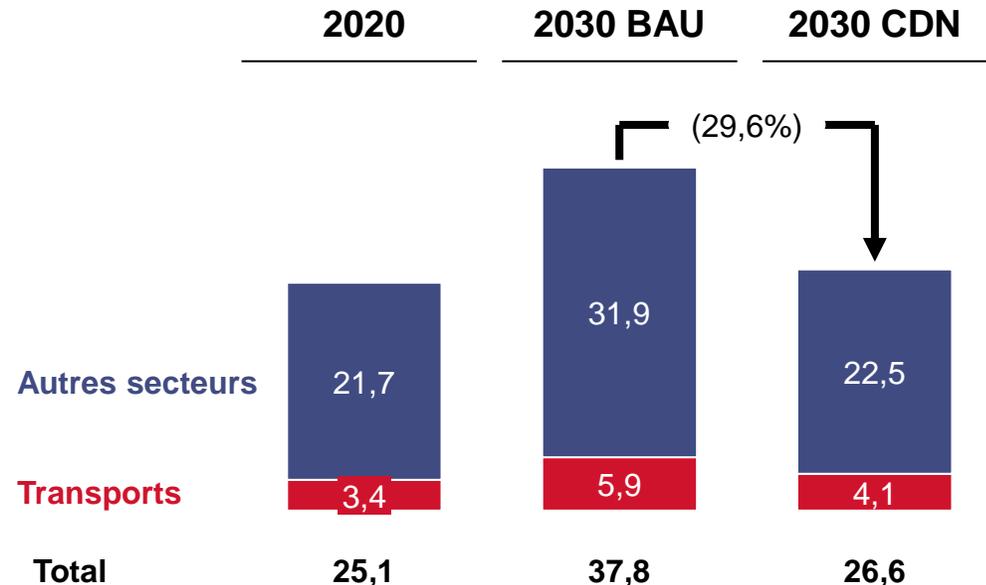
M. Saidou KANE (A&A STRATEGY)

L'adoption des véhicules électriques (VE) au Sénégal permettrait de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le secteur des transports

Situation actuelle

- **95%** des émissions de GES générées par le secteur du transport sont issues du **sous-secteur des transports routiers**
- Les externalités de la pollution atmosphérique et des émissions de GES liées au trafic routier sont parmi les plus coûteuses de notre économie, totalisant **567 milliards de FCFA par an**. Elles sont dues principalement à la **vétusté du parc automobile** et à la **qualité du carburant**

Engagement de l'Etat du Sénégal de réduire ses émissions de CO2 de 29% à horizon 2030



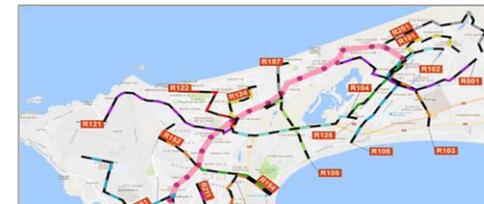
Exemples de mesures d'atténuation déjà prises par l'Etat du Sénégal dans les transports



Bus Rapid Transit de Dakar



Train Express Régional Dakar - AIBD (Thiès)



Restructuration des Transports en Commun de Dakar

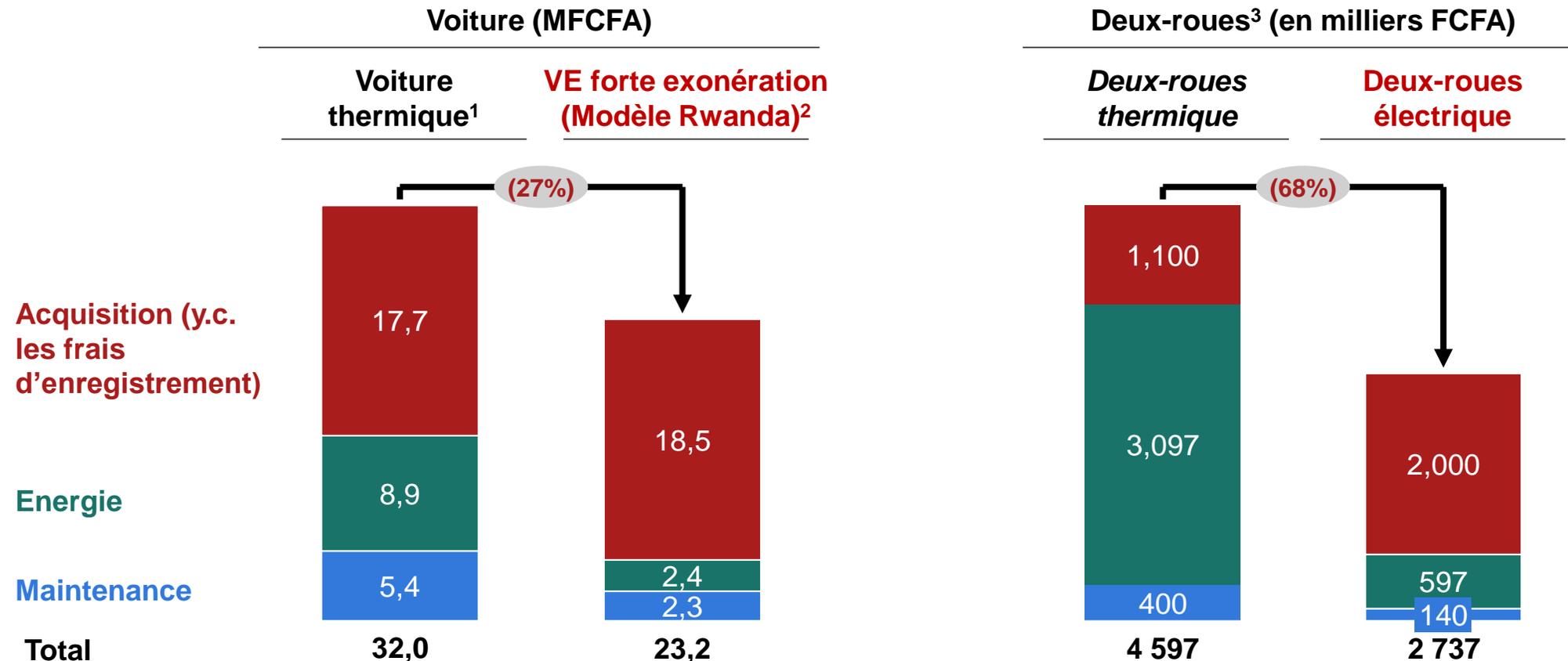


Modernisation des transports urbains au Sénégal

Source: CDN Sénégal, CETUD; Analyses A&A Strategy

Le coût total de possession des VE est plus compétitif par rapport aux équivalents thermiques de l'ordre de 27% pour les voitures et 68% pour les deux-roues

Comparaison du coût total de possession des véhicules



Source : Analyses A&A Strategy ¹ Essence, 8 ans et 20 000 km/an

² Modèle Rwanda : taxes d'importation et TVA supprimées sur les VE et les pièces de rechange. Frais d'enregistrements supprimés (droits, timbres, carte grise et plaques d'immatriculation)

³ Moto-taxi, 3 ans et 20 000 km/an

La mise en place d'un cadre réglementaire favorisant l'adoption des VE pourrait permettre au Sénégal d'atteindre des objectifs d'électrification significatifs de son transport routier à horizon 2030

Mesures pour favoriser l'adoption des VE

Afin de promouvoir l'adoption des Véhicules Electriques au Sénégal, l'Etat mettra en place, d'ici 2025, un **cadre réglementaire** pour favoriser l'adoption des Véhicules Electriques incluant un ensemble de **mesures incitatives** telles que :

- **L'exonération totale des droits d'importations, de la TVA et des frais d'enregistrement** sur les véhicules électriques et leurs pièces de rechange qui permettrait **d'économiser jusqu'à 15% par rapport à un équivalent thermique d'occasion sur une durée de 8 ans**
- **L'exonération totale de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et des droits de douanes** pour les entreprises qui fabriquent ou assemblent des véhicules électriques ou des bornes de recharge
- La mise en place d'un **tarif spécial** pour la recharge de véhicules électriques
- La **construction d'infrastructures de recharge** et la création d'un **statut d'opérateur** de stations de recharge / d'échange bénéficiant d'un certain nombre d'avantages dont la mise à disposition gratuite de foncier pour installer les stations de recharge en PPP

Coût des exonérations à l'achat pour l'Etat



~9 Mds FCFA

en moyenne par an sur la période 2025 - 2030

Ambition 2030



15%

de taux de pénétration sur les nouvelles immatriculations



~37 000

véhicules électriques dans le parc



10%

des objectifs de réduction d'émissions de CO2 dans les transports



~3 700

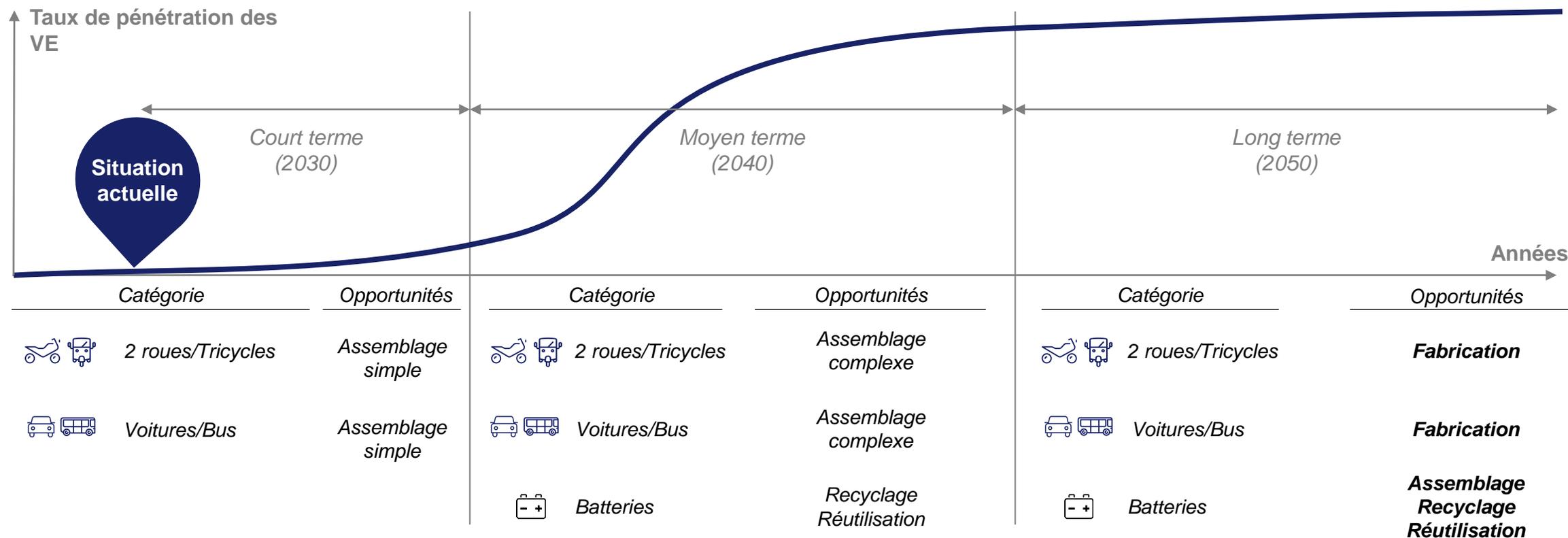
points de recharge / d'échange

Le Sénégal a le potentiel de capturer de la valeur ajoutée industrielle d'abord par l'assemblage puis par la fabrication à long terme ainsi que le recyclage, la réutilisation et l'assemblage de batteries

Capacités de création d'emplois

Avancées

Limitées

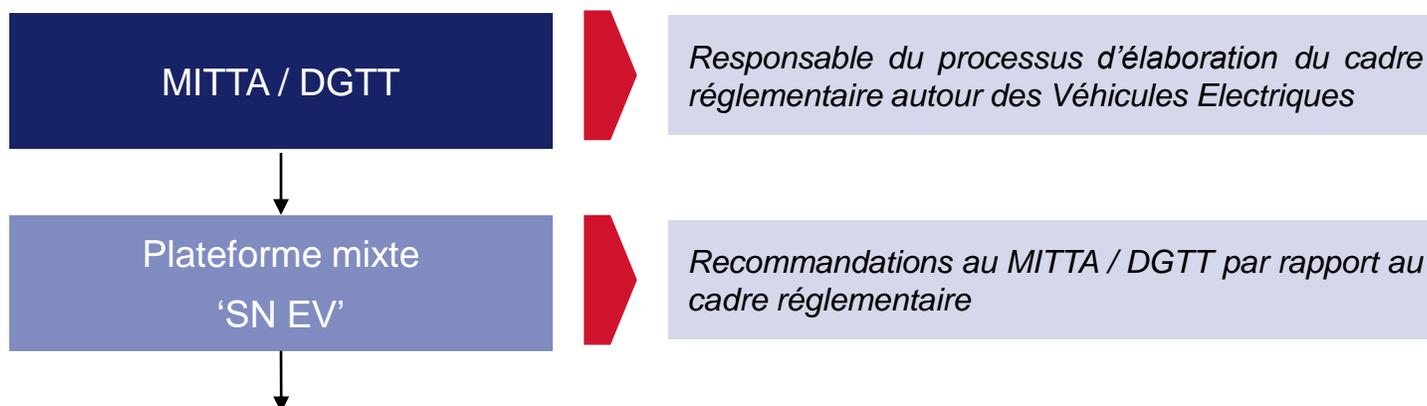


Source : Analyses A&A Strategy

CONFIDENTIEL

Le MITTA/DGTT est responsable du processus de rédaction du cadre réglementaire sur les VE et pourrait être assisté par la plateforme 'SN EV' dans une démarche inclusive

Gouvernance de la plateforme 'SN EV 2030'



<i>Etat du Sénégal</i>	<i>Secteur privé</i>	<i>Potentiels partenaires au développement</i>
<ul style="list-style-type: none"> Minist. des Transports Terrestres / DGTT / CETUD / LNR-BTP Minist. de l'Energie / CRSE / Senelec / Petrosen T&S Minist. des Finances / Douanes / DGID Minist. de l'Economie Minist. de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Minist. de l'Intérieur / Sapeurs pompiers Minist. de la Formation Professionnelle / 3FPT Minist. de l'Enseignement Supérieur Minist. de l'Urbanisme APIX ASN 	<ul style="list-style-type: none"> CODATU GGGI GIZ UNEP USAID ZEV RRF

Source : Analyses A&A Strategy

MERCI DE VOTRE ATTENTION